

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
24/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2024D132

OBJET :

**03. RÉPARTITION
ANNUELLE DES
SUBVENTIONS POUR
2024 AUX SOCIÉTÉS,
ASSOCIATIONS ET
GROUPEMENTS
LOCAUX. AJUSTEMENT
N°2.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 050 215904004-20241031-20241132-DE

L'an deux mil-vingt-quatre, le trente et un OCTOBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. TREDEZ Alain Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
Mme CLINKEMAILLIE Colette, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à M. TIMLELT Frédéric
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 mars 2024, la commune a voté la répartition des subventions communales à attribuer aux associations. Un premier ajustement a eu lieu par délibération du 19 septembre 2024.

Chaque année il est demandé aux associations percevant une subvention, de fournir les états financiers approuvés par les assemblées générales et un budget prévisionnel, accompagnés d'un dossier de subvention établi par le service finances.

Il explique que certaines associations n'ayant pas retourné ces éléments au moment du vote de la répartition des subventions, il y a lieu de régulariser.

Sur sa proposition, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention communale à l'association sportive **Amicale Bouliste Mervilloise**, pour un montant de **750 €**.

La dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal et virée au compte de l'association.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.